

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 21123 du 26 décembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »

NOR : INTJ1835617S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 21063 du 18 décembre 2018 (NOR : INTJ1834833S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2019 :

Lassagne Laurent NIGEND : 114616 NLS : 5 189 853

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Garcia Jean-François NIGEND : 131 604 NLS : 5 271 469

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2019 :

Martin David NIGEND : 153 358 NLS : 8 011 264

Dasilva Olivier NIGEND : 188 850 NLS : 8 038 820

Foubert Xavier NIGEND : 180 508 NLS : 8 036 191

Hédin Arnaud NIGEND : 150 547 NLS : 8 008 349

Boudes Patrice NIGEND : 225 225 NLS : 8 083 976

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Partyka Kévin NIGEND : 187 472 NLS : 8 043 460

Laurent Cécile NIGEND : 229 586 NLS : 8 077 233

Lacordaire Cyril NIGEND : 302 993 NLS : 8 090 580

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 décembre 2018.

*Le colonel, commandant par suppléance
la garde républicaine,
J.-M. GRIMAL*